



Rappel a la loi pour détention

Par **guillermosin**, le **21/01/2009** à **22:36**

j'ai eu un rappel la la loi, je suis une personne majeur. c'atait pour détention de stupéfiant (- de 5 grammes) je passe dans quelques moi dans une maison de justice pour resigner ce même rappel a la loi. je dois aussi avoir un rendez vous avec un medecin. rnJe ne suis ni délinquant ni bandits, juste un citoyen lambda qui a fauté. rnDepuis je stress, non pas pour moi car vu mes études (je suis en formation) et mon travail cela doit jouer en ma faveur d'après les agents qui ont été entre parenthèse d'une écoute et d'une gentillesse vraiment remarquable, non je stress car mon père est bientôt à la retraite d'une longue carrière en tant que motard dans la police. J'aime mon père plus que tout au monde et je ne veux pas qu'il lui arrive quelque choses a cause de son fils qui a fauté de facon "minable" il faut le dire.rnmerci de me répondre. rncette affaire peut elle passer inapercue. ? rnvous devez savoir que je ne fume pas je suis plutot sportif et que c'était un cas exeptionel.rnMerci de votre attention.

Par **frog**, le **22/01/2009** à **01:12**

Si tu en avais parlé à ton père, il te dirait la même chose que moi : Ton histoire, c'est ce que dans le métier on appelle une "affaire de merde". Un rappel à la loi n'a aucune conséquence et tu peux dormir tranquille. Si on t'a interpellé pour si peu, c'est en partie parce que ces dernières années, la police connaît des objectifs chiffrés pour évaluer son travail. Il n'y aura zéro conséquences, ni pour toi, ni pour ton paternel.rnrnOn fait tous des conneries un jour, le tout c'est de les assumer. Tu ne cries ni à l'injustice ni au racisme, tu ne sors pas des excuses bidon et ne cherches pas à occulter ta faute. Ton attitude est remarquable, tu prends sur toi. A partir de là, tu n'as vraiment pas à t'en faire d'un point de vue légal : Un rappel à la loi, ça équivaut à ce que quelqu'un qui représente l'autorité te tire les oreilles et de dise que tu as fait une bêtise, c'est ce qu'on réserve au plus gentils des délinquants.rnrnEssaye juste de pas

atterrir de nouveau en garde à vue, ne serait-ce que parce que l'état des cellules et la bouffe servie ne donnent vraiment pas envie d'y retourner. ;-)

Par **guillermosin**, le **22/01/2009** à **19:10**

Je vous remercie pour la rapidité de votre réponse. C'est vraiment gentils. rnNe vous inquiétez pas pour la prochaine garde à vue, rien que cette mésaventure m'a déjà donné assez d'angoisse... rnJe peux donc attendre ce fameux rendez vous plus tranquille grâce à vous. Je suis une personne naturellement stressé et j'avoue que je commençais à craquer nerveusement. rnEncore merci.rnCordialement.

Par **GMF**, le **17/04/2009** à **17:30**

Bonjour, j'aimerais savoir le temps qu'il y'a entre le moment ou tu as reçu la lettre et la date ou tu devais te présenter au tribunal. rnrnJe vous remercie d'avance.

Par **DJSKIP**, le **21/05/2009** à **17:50**

Bonjour à tous. rnJ'ai été hier interpellé en possession de cannabis et transféré au commissariat le plus proche ou j'ai été auditionné. rnUn procès verbal a été tapé durant lequel j'ai tenu immédiatement à dire que je consommais que très occasionnellement, que c'était une des premières et DERNIERE fois que j'en achetais, que j'étais prêt à faire un stage de prevention ou reparer mon tort de n'importe quelle manière tant que rien n'était inscrit sur mon casier judiciaire, étant étudiant en medecine et ne pouvant pas finir mes études si mon casier n'était pas vierge. Tout cela a été marqué et signé sur le procès verbal que j'ai relu.rnJ'ai demandé à la personne qui m'avait interrogé ce que je risquais d'encourir et il m'a dit que cela serait surement un rappel à l'ordre/ rappel à la loi mais aucune convocation ou papier ne m'a été délivré sur place avant ma remise en liberté immédiate. rnrnrnIl m'a pourtant dit que je recevrai une convocation ultérieurement.rn1) Savez-vous dans quels délais les convocations sont-elles envoyées ?rnrnJ'ai lu dans un autre forum que cette convocation était accompagnée d'un accusé de reception... rn2) Cela veut-il dire que le facteur vous la remet en main propre ou est-elle déposée directement dans la boîte au lettre ? J'ai peur ne pas assez être chez moi pour pouvoir la réceptionner... si certaines personnes ont déjà reçu ce type de lettre, eclairez moi SVP !rnrnJ'ai lu aussi qu'en fonction de si l'on était majeur ou mineur, les parents étaient mis ou non au courant. Je suis pour ma part majeur... rn3) Le contenu de la lettre rapelle-t-il les faits et motifs justifiant ma convocation ?rnrn4) Enfin, chez qui vais-je être convoqué et est-ce que tout se joue sur place, en fonction de l'attitude que j'aurai ou la sentence est établie d'office, peu importe ce que je dirai ?rnrnrnMERCI D'AVANCE à ceux qui auront l'amabilité de répondre à ces quelques questions, je n'en dors plus la nuit.

Par **sindo**, le **21/05/2009** à **21:59**

Bonsoir!rnJe me suis fais moi même fais controler en possession de cannabis je peux donc t'éclairé un peu!rnDonc ce que je peux te dire c'est que tu sera convoqué devant le délégué du procureur de la république qui vas te faire la morale etc..rnPour les autres question je ne sais pas étant donnée que la convocation m'a été remise en main propre.Pour le casier judiciaire ne t'inquiète pas non plus,le rappel à la loi est mis dans un dossier autres.Mais qui peut être utiliser en cas de récidive!..nrnrnNormalement t'es parents ne sont pas forcément au courant vus que tu es majeur.Mais pour ce qui concerne la lettre envoyé je ne peux pas t'éclairé!..nrnrnBonne soirée en espérant t'avoir un peu rassuré.nrnSindo

Par xyz, le **29/11/2011** à **01:08**

[mode "déterrage" ON]nrnrnj'ai moi meme été dans ce cas en septembre 2009.rnJe consommait de temps en temps depuis quelques mois suite à une periode de ma vie particulièrement difficile.rnCela c'est produit ainsi :nrnrnEn rentrant à la maison après avoir acheté (j'étais avec un ami), un véhicule banalisé me demande de ma rangé.rnJ'obtempère pour "limiter la casse", cela va sans dire. 4 policiers descendent, ca calme.rnQuelque questions puis la police nous fais monter dans sa voiture.rnDirection le commissariat le plus proche.rnNous sommes placé dans la cellule de GAV en attendant que les officiers ne soient disponibles (l'un des policiers à reconduis ma voiture au poste, j'espère qu'il à apprécié la suspension de la Xantia :p)rnUn officier me fais venir avec lui tandis qu'un autre interroge mon ami (de très longue date).rn"fréquence d'achat, raison de la consommation, tu connais la loi, où tu te les procuré, etc." sont les questions auxquelles j'ai eu droit.rnPour finir, nous avons eu chacun : un rappel à la loi (pas de casier judiciaire mais un fichier qui équivaut à un "carton jaune") ainsi qu'un document dans lequel nous attestons que la marchandise à été détruite (nous n'avons pas assisté à ladite destruction).rn"Messieurs, que cela vous serve de leçon et que l'on ne vous revois pas, bonne journée, au revoir".nrnrnDepuis, je n'y ais plus retouché et je n'ai eu aucun document par courrier (parce qu'ils avaient le temps de le faire dans la foulée ?).nrnrnEn espérant que cela serve à en rassurer certains.nrn[mode "déterrage" OFF]nrnrnMais attention, il n'y à qu'un seul et unique rappel à la loi.

Par tintin555, le **12/02/2012** à **20:24**

Bonjour, voila j'ai aussi été arrêté en train de consommer et en detention de marijuana (3 g) . J'ai ete auditionner et le gendarme a rediger mon proces verbale , prise d'emprunte et tout le blabla.rnLe gendarme m'a dis que je receverai une convocation devant le deleguer du procureur.rnEst ce que quelqun peut me dire au bout de combien de temps je vais recevoir le courrier du procureur? (je suis majeur mais je ne veut pas que mais parents soit au courant)

Par fourchait, le **17/04/2012** à **22:24**

un pote a pris un rappel a la loi la semaine derniere pour detention (4 petards) alors qu'il s'était pris un rappel 3 ans auparavant, avec un des barettes, il m'a dit que ça s'annule au bout de 2 ans.

Par **lazaar**, le **20/05/2012** à **20:44**

oui mais lors d un controle routier le dit rappel apparait il dans le le fichier consulté

Par **anays**, le **25/07/2012** à **20:07**

Bonjour j'ai été dans des cas semblables aux vôtres sauf que moi j'ai juste "tiré 4/5 lattes" sur le joint de cannabis qui n'était même pas à moi cette histoire date de septembre 2011 mais ils ont eu des problèmes d'adresse donc j'ai été convoqué qu'hier bref, j'ai été auditionner et aujourd'hui la réponse du parquet a été que je devais me rendre au tribunal correctionnel pour à mon avis recevoir un rappel à la loi ! Mes parents ne sont pas au courant je suis majeure! En bas c'est marqué que je peux me faire assister d'un avocat, en ai-je besoin?

Par **kettle**, le **08/10/2012** à **17:59**

Bonjour a tous, Pour mon cas j'ai été interpellé aussi avec du cannabis et avec tout le bazar GAV + empreinte + questions et à la fin de ma GAV la personne de L'OPJ ma remis la convocation devant le délégué en main propre je voulais savoir si je risque de recevoir quelque chose ou je n'ai qu'à attendre la date sagement sans faire de bêtises Vu que c'est la première fois je risque tout bêtement une leçon de moral ? je suis comme dans le cas de certain majeur mais ne veux pas que ces parents le sache sinon aie aie il me foutrons à la rue lol ! merci de m'éclairer vite ;)

Par **Kauzette81** , le **18/10/2012** à **01:17**

Bonsoir à tous Ce matin 9h30 j ai reçu un coup de fil du commissariat " présentez vous le plus rapidement possible pour affaire urgente vous concernant" je tremble, mon sang fait un tour" qu est ce que j ai fait? Donc je me rend au commissariat, mais en chemin j ai tout de suite compris que c était lié à la consommation de cannabis car je suis quelqu un qui essaie d être clean avec les lois mais hélas j ai fais la connerie de consommer...suite à pleines raisons (chômage, insomnie ...etc.. Je vis avec mon ami et ma fille (aucun des 2 sait je fumais dans la cuisine en cachette) je regrette mon geste VRAIMENT.. Car j ai peur de salir mon casier pour mon idiotie ... L agent me dit que mon num à été retrouvé sur le portable (de justement la personne qui me fournissait le c... J ai pas eu de GAV 1 audition qui a dure 20mn ensuite empreinte,,, ect.. Ils m ont remis un rappel de loi ..."affaire classée sans suite" était marquée ils m ont dit que c était le dealer qui les intéressaient... Ils ont été très cool... Et je suis partie... Mais je ne suis pas toujours tranquille pourquoi prendre des empreintes? Si rnC sans suite? J ai peur pour mon casier ...c vrai? Que y aura pas de poursuites? Mon ami sera pas au courant??? Je suis très honteuse là!!! rnC des question peut être idiotes mais c ma 1ère fois ...rnrnMerci en toutes et à tous de votre réaction... rnrnBonne nuitrnrnLeila

Par **Reward77Night**, le **19/10/2012 à 18:48**

Bonjour, rnJe suis mineur et ai été interpellé hier, je consummais du cannabis avec quelque amis, mais c'est moi qui avait sur moi ... Deux policiers arrivent, me demande si j'ai quelque chose, et je leur avoue que oui.. Je leur donne et ils me demandent mon nom et mon adresse.. Sur ce coup j'étais stressé, tellement que je lui ai donné une fausse adresse mais mon vrai nom.. C'est con hein? Mais depuis je regrette mon geste et je reve de pouvoir leur redonner ma vraie adresse ! Est-ce grave si je leur ai donné la fause et que je retourne au commissariat pour donner ma veritable adresse ... J'ai depuis envie de pleurer et de tout avouer a mes parents, mais je regrette tellement de leur avoir mentis ... Que va t il arriver ? Meri

Par **Edouard**, le **26/10/2012 à 19:03**

bonjourrnPersonnelement, je suis mineur et je me suis fais controlé ils n'ont pas trouvé la drogue (12 g) parcontre vu que je n'avais pas mes papiers et qu'ils ont trouvés ma douille ils m'ont emmenés au poste et le seul moyen que je puisse en sortir etait que ma mere ou mon pere vienne me chercher! Est ce vrai? Ou bout de combien de temps doivent ils nous relacher?

Par **Lolo1664**, le **07/12/2012 à 14:03**

Bonjour a tous , rnJe me suis fait contrôlé hier soir en possession de cannabis (10g) , j'étais sur un parking , j'attendais le début de mon entraînement de football , la police m'a emmené au commissariat pris mes empreintes , des photos , et ma déposition (je reconnais avoir était interpellé en possession de cannabis , bla bla , bla) puis m' à laisse partir avec une convocation pour le commissariat dans les jours qui suivent . (probablement pour un rappel à la loi) rnVoici mon problème : je suis très inquiet car j' ai , il y a environ 1 an arrêté pour les même fait Peut on avoir un deuxième rappel à la loi sans condamnation ??? Que risque t ton dans ces cas la ?? rnMerci d' avance pour vos réponses , je suis mort d' inquiétude ...

Par **xela69270**, le **26/02/2013 à 17:51**

BonjourrnVoila,je suis majeur et il y a deux semaines environ je me suis fait controler par la gendarmerie, j'avais moins d'un gramme sur moi, ils m'ont enmener au poste, j'ai fait tout le tralala (empreintes, photos,etc) et ils m'ont donner mon rappel a la loi en main propre!rnSauf que avant hier je me suis fait attraper au ski avec 3g d'herbe, la gendarmerie ma enmener au poste, j'ai etait auditionner etc, et c'est pourquoi je voudrai savoir quelques informations:rn- Etant donner que c'est la deuxieme fois en moin d'un qu'es ce que je risque ? (meme si a chaque fois c'etait vraiment des petites doses)rn- La deuxieme fois la gendarmerie ma dit que je recevrai surment une convocation pour aller chez le juge ou je ne sais ou etant donner que c'etait la deuxieme fois en moins d'un an que je me fesait prendre, donc je voulais savoir

combien de temps met la lettre a atterir chez moi etant donner que j'habite a lyon et je me suis fait choper la deuxieme fois a courchevel !rnje vous pose toutes ces questions pour que bien evidement mes parents ne soient pas au courant meme si je pense qu'ils le seront..rnrnMerci de vos reponses d'avances

Par **vinceent**, le **06/05/2013 à 17:03**

Bonjour,rnrnJ'ai 23 ans.rnJ'espère que vous allez pouvoir m'éclairer car je stress énormément. A savoir que je consomme des drogues très occasionnellement. Je me suis fait arrêter en France dans une gare avec 0.7 g de MDMA, je revenais du Teknival.rnrnJ'ai tout de suite coopéré, la police a été vraiment très sympas avec moi.rnrnIls m'ont dit que je recevrais soit un rappel a loi, (peut être avec amende) ou bien une convocation.rnIls ont tapé ma déposition et m'on fait signer.rnrnCependant je ne suis reparti sans aucun papier.rnrn1)Je fais la marine marchande, donc impossible pour moi d'avoir un casier. Il y'a t'il un risque ?rnrn2)Je fais mes études en Belgique, j'ai donc donné mon adresse belge, cependant sur ma carte d'identité mon adresse est en France. La police a donc noté mes deux adresses mais j'ai bien préciser que je voulais recevoir la lettre que en Belgique car je ne veux pas que mes parents tombent dessus. rnOù pensez vous que je vais la recevoir (sachant que j'ai eu à faire à la police française) ?rnrn3)Admettons que mes parents reçoivent la lettre, et ne fasse pas gaffe au prénom stipulé dessus (car je ne reçois jamais de courrier chez eux) et l'ouvre. rnEst ce que la lettre précisera le délit : "possession de 0.7 g de MDMA pour consommation personnel" ?rnrn4) Le contrôle a eu lieu cette semainernCombien de temps avant que je reçoive une lettre ? rnrnJe précise que je ne me considère pas comme un drogué et que en trois ans j'ai du en consommer deux fois.rnrnMerci a tout ceux qui prendrons le temps de me répondre, et désolé pour les fautes d'orthographes.

Par **gyzo**, le **31/03/2014 à 22:53**

Bonsoir, j'ai été interpellé alors que mon ami et moi même etions dans un parc entrain de manger, nous avons eu la mauvaise idée d'aller uriner derrière un arbre alors qu'un flic en vélo nous a vu. Nous avons un join entamé et un 10 de shit pour ma part et pour mon ami un 20. On a nous a demandé De le suivre au commissariat et puis ils nous ont donné une convocation pour un dar ultérieure. J'aimerais savoir qu'est ce que nous risquons ? Nous sommes tous deux majeurs et ceci est la première fois ?réponse rapidement SVP

Par **foule58**, le **02/07/2014 à 00:50**

Bonjour, J'ai eu il y a 4 ans un rapel a loi étant majeur pour agression physique sur mineur, et betement j'ai récidiver ce jour, y a t-il des chances que celui ci me soit rapeller ou a t'il ete oublier depuis ?

Par **Lil_demon**, le **31/10/2014 à 02:33**

Bonjour , il y a pas longtemps j'ai été interpellé au commissariat pour une affaire d'extorsion (racket, menace) j'ai été en garde à vue pendant 24 heures , j'ai eu 3 auditions , première audition j'ai menti , la deuxième aussi , je leur ai dit que ce n'étais pas moi , au bout de la 3ème audition , j'ai avoué, mais ce qu'il m'enbête , c'est qu'il m'ont demandé si je consomme des produits illicites , et comme un con j'ai dit oui . Pouvez vous me dire ce que j'aurai comme conséquence pour le cannabis svp? Merci

Par **mimi.marvin**, le **16/12/2014 à 19:41**

Bonjour tout le monde, j'ai une petite question je me suis fait arrêté avec 10 grammes de cannabis et on m'a donné 1 convocation à laquelle je ne me suis pas présenté car j'avais perdu ma grand mère mon jugement à été reporté à 3 mois plus tard et je ne me suis pas présenté non plus car j'ai perdu mon grand père par la suite est ce que je risque une peine d'emprisonnement?

Par **Neel 973**, le **11/10/2018 à 15:51**

Bonjour à tous , en mars dernier j'ai été arrêté avec 1g32 de cannabis dans mon lycée, étant mineur et étant donné la quantité minimale de drogue saisie, on m'a dit que je n'aurais qu'un rappel à la loi, mais malheureusement j'aspire à des fonctions militaires plus tard, je regrette amèrement ce que j'ai fait car il se pourrait qu'il y ait des répercussions sur mes orientations professionnelles. Pouvez vous m'éclairer et me dire si oui ou non il y a un risque que cela influe sur le fait que je veuille devenir militaire. Merci beaucoup